



## Crédit non remboursé, FICP, remboursement

Par **Hera92**, le **18/10/2012** à **17:18**

Bonjour,

Ayant contracté un emprunt en 2006, j'ai été en défaillance de paiement en 2008. Inscription au FICP en 2009, puis procédures avec huissiers, auxquelles je n'ai jamais répondues. J'ai reçu en 2010 une signification d'Injonction de payer exécutoire avec commandement de saisie vente, qui n'a débouchée sur rien du tout... pas de saisie-vente (je ne possédais rien de valeur), ni de saisie sur compte, rien du tout. Ensuite j'ai reçu 2 courriers de l'huissier pour négocier, avec remise des intérêts de retards, mais à l'époque j'étais toujours au plus bas, et je n'ai jamais donné suite.

Aujourd'hui ma situation a changée, je suis marié, je viens de toucher un héritage, et souhaite régler ma dette pour ne plus être FICP.

A qui dois-je m'adresser pour payer ? au cabinet d'huissier ou directement au créancier ? Et puis je négocier la remise des intérêts et autres frais puisque je règle l'intégralité ?

Merci par avance pour votre réponse